



UNION EUROPEENNE

DELEGATION EN REPUBLIQUE DU BENIN

Lancement officiel de la campagne : "Mobilisons nous pour l'application des lois contre les violences faites aux femmes et aux filles"

Jeudi 21/02/2013

Hôtel Azalai, Cotonou

**Allocution de SE M^{me} Françoise Collet,
Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union
européenne au Bénin**

**Excellence, Madame la Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,**

**Excellence, Madame le Ministre de la Famille et
de la solidarité nationale,**

**Madame la Présidente de l'Institut National
pour la promotion de la femme,**

**Excellence, Madame la Présidente Directrice de
CARE USA,**

**Mesdames et Messieurs les membres du Conseil
d'Administration et de l'Exécutif de CARE USA,**

Chers invités, Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir mais aussi gravité que je prends la parole ce jour, à l'occasion du lancement de la campagne : "Mobilisons nous pour l'application des lois contre les violences faites aux femmes et aux filles", activité de promotion et défense des droits des femmes menée par CARE avec l'appui de l'Union européenne. Ce thème est celui retenu en 2013 pour la célébration de la journée des femmes le 8 mars prochain, initiative que nous saluons et qui montre toute l'importance de cette question des droits.

L'engagement en faveur des droits des femmes et de la démocratie est au cœur des préoccupations de l'UE depuis sa fondation jusqu'à ses relations avec les pays tiers.

Le respect des droits des femmes est primordial non seulement dans le cadre du respect des droits universels et individuels mais aussi pour assurer leur contribution aux nations et au développement de celles-ci.

Dans ce cadre, l'UE noue systématiquement un dialogue avec les pays et organisations partenaires pour combattre la violence envers les femmes ainsi que toute forme de discrimination à leur égard.

En dépit de la législation existante en ce domaine au Bénin, notamment la Loi n. 2011-26 portant prévention et répression des violences faites aux femmes, les droits des femmes et des filles continuent d'être bafoués du fait de sa non-application imputable sans doute à un manque de moyens mais aussi à une forme d'acceptation.

Le rapport des services d'écoute du Ministère de la Famille sur 13 mois d'exercice (décembre 2010 - décembre 2011) sur les violences faites aux femmes au Bénin nous permet d'appréhender certaines réalités.

Dans 53% des cas l'auteur de la violence est le conjoint, ce qui montre que la violence domestique, quand bien même interdite par le code pénal, reste très active. Les femmes sont donc souvent réticentes à signaler ces cas, et la police hésite à intervenir dans les conflits perçus comme internes aux familles.

La grande majorité des cas relève de la catégorie de violations des droits et de litiges familiaux, à savoir : la spoliation des droits (droits fonciers, économiques ou sociaux ainsi que l'abandon de la famille) mais les femmes sont aussi victimes de coups et blessures, de violences sexuelles et de harcèlement moral.

Cette situation résulte de divers facteurs cependant la cause essentielle est dans les consciences et attitudes dont la solution durable implique des changements de mentalité et comportement. La méconnaissance des droits de la femme par les femmes elles-mêmes mais aussi par les hommes est avérée. Cette méconnaissance

est un facteur générateur de violences à l'égard des filles et des femmes.

La traite d'enfants est un autre fléau inquiétant au Bénin. Les victimes de la traite interne au Bénin sont en leur large majorité des filles exploitées pour des tâches domestiques dans les foyers et dans le commerce informel. Ces jeunes filles peuvent également être victimes d'exploitation sexuelle et de violences corporelles, et sont d'une manière générale privées de tous leurs droits fondamentaux (protection, éducation, santé).

Les autorités Béninoises ont le courage de débattre de ces questions tant au Bénin que dans les instances internationales et cette position mérite d'être saluée.

Mesdames et Messieurs

Dans ce contexte, l'Union européenne ne peut pas et ne reste pas indifférente. C'est pour cela que nous appuyons

CARE pour la mise en œuvre du projet. AT CHE MITON qui vise à promouvoir le droit des femmes à la propriété et du projet ETODE qui travaille spécifiquement sur la question de la violence.

Ces projets dont les budgets s'élèvent respectivement à 800 millions de FCFA et 950 millions de FCFA sont financés à 80% par l'Union européenne et sont en cours de mise en œuvre depuis 2011.

Ces actions, j'en suis sûre, avec l'appui de tous, hommes et femmes ensemble, permettent de lutter efficacement contre les violations des droits des femmes et des filles en agissant sur les causes structurelles de ces actes tout en portant une attention spécifique aux conséquences grâce à des activités de prévention et de réhabilitation. Je voudrais ici saluer le rôle que CARE joue dans ces domaines au travers de ses actions et plaidoyers.

Je n'oublierai pas non plus les associations de défense des droits de la femme, qui sont actives pour la mise en œuvre de ces initiatives.

Je voudrais aussi rappeler que nous l'Union européenne et ses Etats membres soutenons d'autres actions dans les domaines des droits des femmes et de la lutte contre la traite des enfants aux côtés des acteurs béninois, et que nous sommes donc à la fois informés, présents et actifs.

Notre intention n'est pas de stigmatiser mais de trouver avec vous des solutions et de montrer qu'elles sont applicables. Ce qui est condamnable doit l'être, ce qui doit être dénoncé doit l'être. Mais c'est aussi en agissant sur les conditions de vie, en montrant par exemple que la violence contre les filles n'est pas une fatalité, que nous parviendrons à une société plus juste et accueillante pour tous et toutes.

Pour cela, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, de toutes les consciences, des citoyens et citoyennes, des autorités religieuses et traditionnelles,

des autorités locales et nationales pour porter haut ce message.

Votre présence et votre engagement ici-même aujourd'hui à Cotonou sont encourageants et nous montrent que cela est possible.

L'Union européenne, sensible à la protection des droits de femmes et des filles, continuera à soutenir le combat du Gouvernement du Bénin, de la représentation nationale, des organisations de la société civile et de tous les citoyens dans ces démarches afin que les droits des plus vulnérables soient respectés. Nous savons que ce souhait est partagé au plus haut niveau. Accorder leur juste place aux femmes et respecter leurs droits est un signe de confiance et non de faiblesse et contribue au développement au Bénin comme dans le reste du monde.

Vive le respect des droits de l'Homme.

Vive la coopération entre le Bénin et l'Union
européenne

Je vous remercie de votre aimable attention